

COORDINATION DES PROCESSUS MONDIAUX ET RÉGIONAUX

L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE

Organe gouvernemental désigné par le chef de l'État ou du gouvernement ou par le Ministre des affaires étrangères et chargé de la mise en œuvre de la Convention au niveau national ainsi que du soutien à sa mise en œuvre régionale, en collaboration avec d'autres Parties contractantes.

Maintient un contact régulier avec le Secrétariat de la Convention.

Assure la liaison avec les Représentants régionaux au Comité permanent et participe aux réunions régionales de Ramsar.

Participe à la Conférence des Parties contractantes.

Approuve et met à jour les Fiches descriptives Ramsar sur les zones humides d'importance internationale.

LE CORRESPONDANT NATIONAL

Interlocuteur au quotidien, il/elle coordonne les activités et assure la liaison avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux, y compris le Secrétariat de la Convention.

Assure la liaison régulière avec le Secrétariat.

Coordonne la compilation des rapports nationaux au Secrétariat et à chaque Conférence des Parties contractantes sur la mise en œuvre de la Convention et l'état des Sites Ramsar et autres zones humides.

Assure la liaison avec les Correspondants nationaux d'autres Parties contractantes, au besoin.

LE CORRESPONDANT NATIONAL POUR LE GROUPE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (GEST)

Expert technique des zones humides reconnu et dévoué relevant soit du gouvernement, soit d'une autre organisation.

Assure la liaison avec le GEST, y compris à travers la plateforme du GEST, pour promouvoir les priorités scientifiques régionales et les questions nationales et régionales importantes.

Révisé les projets d'orientations du GEST et autres rapports produits par des organes mondiaux de la Convention sur des questions relevant de ses compétences.

Collabore à des domaines de travail thématiques ou des tâches de groupes de travail du GEST, donnant son avis au membre du groupe qui dirige le domaine ou la tâche du plan de travail du GEST.

Contribue au rapport national sur les activités du GEST remis à la Conférence des Parties contractantes.

LES CORRESPONDANTS NATIONAUX POUR LA COMMUNICATION, L'ÉDUCATION, LA SENSIBILISATION ET LA PARTICIPATION (CESP)

Deux experts qualifiés, l'un du gouvernement et l'autre d'une ONG, qui dirigent la mise en œuvre du Programme de CESP de la Convention.

Servent d'interlocuteurs nationaux sur les questions de CESP avec le Secrétariat et d'autres Parties contractantes ainsi qu'avec leurs homologues à travers les listes de courriels CESP.

Contribuent au rapport national sur les activités de CESP pour la Conférence des Parties contractantes.

COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU NATIONAL

Désigne des zones humides appropriées pour la Liste Ramsar des zones humides d'importance internationale et organise leur gestion adéquate.

Applique la politique nationale pour les zones humides.

Crée un comité national en appui à la mise en œuvre de la Convention.

Nomme un Correspondant national et des correspondants pour le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et les activités de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP).

Collabore avec d'autres organismes gouvernementaux concernés par les zones humides, les questions relatives à l'eau et à la biodiversité, pour renforcer la mise en œuvre de la Convention.

Aide à coordonner la mise en œuvre de la Convention au niveau national.

Maintient la communication avec les Correspondants nationaux GEST et CESP et les informe sur les progrès d'application de la Convention au niveau national ou international.

Collabore avec les correspondants nationaux d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) relatifs à l'eau et à la biodiversité, pour une mise en œuvre efficace et cohérente de toutes les conventions.

Veille à ce que les décisions et orientations scientifiques et techniques mondiales soient utiles au processus décisionnel national.

Élabore un réseau national d'experts compétents, comprenant des Correspondants nationaux d'autres AME, leur communique les travaux du GEST et sollicite leur avis sur des points clés.

Assure la liaison sur les questions relatives au GEST et apporte des avis techniques au Correspondant national et au Comité national sur les zones humides.

Sur demande, aide à surveiller et évaluer les projets du Fonds de petites subventions (FPS).

Dirigent l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ou plans d'action nationaux, infranationaux et locaux de CESP pour les zones humides, établissant, si nécessaire, des groupes d'étude de la CESP.

Aident à la mise en œuvre des activités nationales, à l'établissement et au maintien des contacts, des réseaux et des mécanismes pour une communication efficace.

Porte-parole actifs pour la CESP sur les zones humides, ils œuvrent pour assurer la lisibilité et la visibilité de la Convention et de ses objectifs de conservation et d'utilisation rationnelle.

Gardent contact, pour les activités de CESP, l'un avec l'autre et avec le Correspondant national.



Secrétariat de la Convention Ramsar

Rue Mauverney 28
CH-1196 Gland, Suisse
Tél: +41 22 999 0170
Fax: +41 22 999 0169
ramsar@ramsar.org
www.ramsar.org

INFORMATIONS PRATIQUES

Carnet d'adresses
www.ramsar.org/contacts-utiles

Les outils Ramsar: Manuels pour l'utilisation rationnelle des zones humides
www.ramsar.org/manuels

Sites Ramsar Service d'information
www.ramsar.wetlands.org

Liste des zones humides d'importance internationale (sites Ramsar)
www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf

Liste annotée des zones humides d'importance internationale
www.ramsar.org/anno-list



PRÉSENTER LA CONVENTION RAMSAR DANS VOTRE PAYS

LES CORRESPONDANTS NATIONAUX : LEURS RÔLES ET RESPONSABILITÉS

